

CHARTRE AUDOISE DE L'ORGANISATEUR ET DU PARTICIPANT

Le Comité de l'Aude a été saisi par plusieurs clubs et cyclos, de pratiques pour le moins équivoques dans nos organisations.

- Licenciés FFVélo

- a - Inscription préalable au repas de midi, sans inscription à la randonnée.
- b - Non présentation de la licence à l'organisateur

- Clubs

Prestations d'accueil des clubs, parfois inexistantes

- Autres Cyclos

- a - Volontairement, par calcul, pas de prise de licence dans les clubs
- b - Inscription aux manifestations du calendrier au tarif FFCT
- c - pour certains "pique-assiettes" participation de façon totalement sauvage

Après étude de toutes ces dérives du comportement de certains de nos licenciés et du phénomène grandissant des "pique-assiettes" chez les inorganisés, tout ceci sans respect des dirigeants qui entreprennent et font vivre le cyclotourisme FFCT, le comité propose la charte suivante applicable dans toutes les manifestations audoises.

LE PARTICIPANT

Prix d'engagement :

- **6,00 euro** (hors prestations facultatives de repas)
- Présentation de la carte de route fournie par l'organisateur aux contrôles fixés par lui.

Licenciés FFCT :

- **Réduction de 3 euros** sur présentation de la licence en cours de validité - Gratuit aux moins de 18 ans.
- Prestations particulières - Manifestations sur plusieurs jours : cadeaux souvenirs, repas (voir organisateurs)

L'ORGANISATEUR

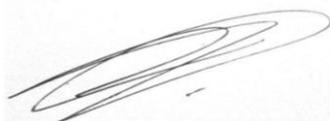
Son engagement :

- * 1 - Demande systématiquement la licence à l'inscription.
- * 2 - Applique les tarifs différenciés.
- * 3 - Délivre la carte de route **ou un TRACE GPX** (une sécurité pour la responsabilité du président) tamponnée sur le parcours, donnant droit au casse-croûte.
- * 4 - Soigne l'accueil, par au moins un café matinal, un casse-croûte intermédiaire et une boisson à l'arrivée, justifiant ainsi le prix d'engagement minimum.
- * 5 - Justifie, en quantité et qualité, le tarif de prestation supplémentaire (repas, manifestations sur plusieurs jours, ...)
- * 6 - Assure la fermeture du circuit.

L'adhésion à cette charte sera obligatoire et vérifiée pour prétendre organiser au calendrier de l'année à venir.

Voté à l'Assemblée Générale 2023 à NARBONNE le 27.JANVIER.2024

La SECRETAIRE
Anne DEFEZ



LE PRESIDENT
Bernard SEVERAC

CODEP 11 CYCLOTOURISME
PI BERNARD SEVERAC
24 Bd du MINERVOIS 11800 TREBES

